
Rapport d'orientation budgétaire 2022

Centre Communal d'Action Sociale

Annexe de la délibération n°

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Selon la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 et l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédents le vote du budget.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1 – PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES : une poursuite de la reprise économique attendue sur 2022 mais des incertitudes toujours fortes dans un contexte inédit

La première partie de la mandature 2020-2026, et en particulier l'exercice 2022, s'inscrivent dans un contexte économique mondial et national toujours fortement marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques

De manière générale, compte-tenu du caractère inédit de cette pandémie et de l'ampleur de ses répercussions économiques et sociales (récession historique en 2020 en France, suivie d'un rebond économique extrêmement vigoureux en 2021 et qui pourrait se poursuivre en 2022), les prévisions budgétaires du Gouvernement et des organismes internationaux demeurent particulièrement incertaines et sont susceptibles d'être régulièrement (et parfois fortement) révisées au vu de l'évolution de la situation.

Parmi les aléas majeurs, tous liés directement ou indirectement à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, peuvent être notamment évoqués (liste non exhaustive) :

- l'évolution de la pandémie de coronavirus, non seulement en France, mais également dans l'ensemble des pays européens et du monde. A ce jour, et bien que la situation semble s'améliorer fortement dans les pays à haute couverture vaccinale, la pandémie n'est pas terminée, et est donc toujours susceptible de générer des perturbations sanitaires, économiques et sociales qu'il est impossible de prévoir.

- le caractère ponctuel/conjoncturel ou structurel de la forte poussée inflationniste constatée au cours de l'année 2021, particulièrement pour ce qui concerne les prix de l'énergie et des matières premières.

- la confiance des acteurs économiques dans l'avenir (ménages, entreprises), ainsi que l'ampleur et le caractère durable de leurs éventuels changements de comportements à l'issue de cette situation inédite (à titre d'exemple, le choix des ménages d'utiliser, ou non, tout ou partie du surcroît d'épargne constaté depuis 2020 sera déterminant pour la poursuite de la reprise économique en 2022 / de la même manière, l'éventualité d'une inflation durable pourrait éroder la confiance des ménages).

- la situation économique et géopolitique internationale, avec notamment des tensions protectionnistes déjà présentes avant la crise, et exacerbées par cette dernière (cf. relations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, la mise en œuvre du Brexit, les relations complexes avec la Russie et leurs conséquences sur le prix du gaz en Europe, etc.). Sous réserve de ces incertitudes élevées, et sauf précisions contraires, les données et prévisions économiques mentionnées ci-après sont toutes issues du rapport économique social et financier du Gouvernement, annexé au projet de loi de finances 2022.

1.1. Un rebond économique soutenu en 2022, dans la continuité de la forte reprise économique constatée en 2021

1.1.1. Une forte reprise économique en 2021... après une récession historique en 2020

A l'échelle internationale, la crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes mesures prises par les États pour y faire face (confinements locaux ou généralisés, couvre-feux, limitations de circulation, etc.) ont entraîné un recul majeur de l'activité économique en 2020, avec une récession mondiale d'une ampleur inconnue depuis des décennies. Pour ce qui concerne la France, la récession a finalement atteint un niveau de - 8% (recul du PIB par rapport à 2019), soit une ampleur sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

Après ce choc considérable et sans précédent, l'économie française est rapidement parvenue à repartir, avec, dès 2021, un très fort rebond et une croissance désormais anticipée à 6,25% (prévision actualisée du gouvernement, en précisant que la version initiale du projet de loi de finances 2022 tablait sur une progression du PIB de 6%).

1.1.2. Perspectives économiques pour 2022 et les années suivantes

Suite à ces soubresauts majeurs (effondrement en 2020 puis net rebond en 2021), le projet de loi de finances table sur une poursuite, en deux temps, de la reprise économique, avec :

- une croissance économique encore forte en 2022, qui devrait permettre à la France, au cours de l'année prochaine, de retrouver puis de dépasser son niveau d'activité économique d'avant crise (référence 2019) ;

- puis une normalisation de la situation post-crise sanitaire à compter de 2023, avec un retour à des niveaux de croissance plus modérés de l'ordre de + 1,4% à 1,6% par an

Evolution du PIB en France – Rétrospective récente et perspectives



Sources : INSEE (jusqu'en 2019) – Annexes du projet de loi de finances 2022 (années 2020 et suivantes sauf 2021) - Pour 2021, il s'agit de la dernière prévision du Gouvernement communiquée mi-octobre 2021 via le Ministre Bruno Le Maire

Pour ce qui concerne spécifiquement l'année 2022, et toujours sur la base des hypothèses du projet de loi de finances 2022 (bien que d'ores et déjà caduques), la reprise économique vigoureuse entamée en 2021 (+ 6,25% de progression prévisionnelle du PIB en 2021, estimation provisoire susceptible d'être encore revue à la hausse) se poursuivrait, avec une croissance 2022 estimée à + 4%.

Selon les hypothèses du Gouvernement, cette croissance serait, en particulier, portée par le rebond important de la consommation des ménages, amorcé dans le courant de l'année 2021 (prévision de + 4,1%), et qui pourrait s'amplifier en 2022 (prévision de + 7%), avec une possible normalisation du taux d'épargne des ménages à partir de 2022 (qui avait atteint des niveaux très élevés fin 2020 et au premier semestre 2021).

A noter toutefois le niveau potentiellement élevé d'aléas auquel est sujette cette prévision, pour les raisons suivantes :

- d'abord, la dynamique de la consommation des ménages pourrait être perturbée par la très forte poussée inflationniste constatée en 2021, particulièrement pour ce qui concerne les prix de l'énergie et des carburants.
- de surcroît, au vu des incertitudes économiques (et institutionnelles liées aux élections présidentielles et législatives de l'an prochain), rien ne garantit avec certitude que les ménages utiliseront, à des fins de consommation de biens et services, le surcroît global d'épargne (de précaution) constitué entre 2020 et début 2021 ;
- enfin, la crise sanitaire pourrait également se traduire par un changement des modes de consommation des ménages à moyen/long terme, susceptible également d'influer sur les perspectives en termes de consommation.

Au-delà de la consommation des ménages, et toujours en 2022, la croissance serait également tirée vers le haut, entre autres, par la reprise économique mondiale (hypothèse d'une progression de + 10% des exportations), ainsi que par un investissement toujours dynamique des entreprises (hypothèse + 5,1% en 2022)

Enfin, en ce qui concerne **la situation de l'emploi**, si la crise de la Covid-19 avait mis fin à quatre années consécutives de recul du chômage entre 2015 et 2019, elle ne s'est pour autant pas traduite par un effondrement du marché et une explosion du chômage, contrairement à ce que laissaient présager les scénarios économiques les plus pessimistes établis en 2020.

Selon le Gouvernement, le repli de l'emploi a été, en 2020, nettement moindre que celui de l'activité avec, à titre d'exemple, un recul de l'emploi marchand limité à 1,5% en moyenne annuelle (alors que la récession a atteint un niveau historique de - 8%), suivi d'un net rebond en 2021 (avec un nombre très important de créations d'emplois, estimé à + 330 000 en moyenne annuelle dans le PLF 2022), en parallèle de la très forte reprise économique.

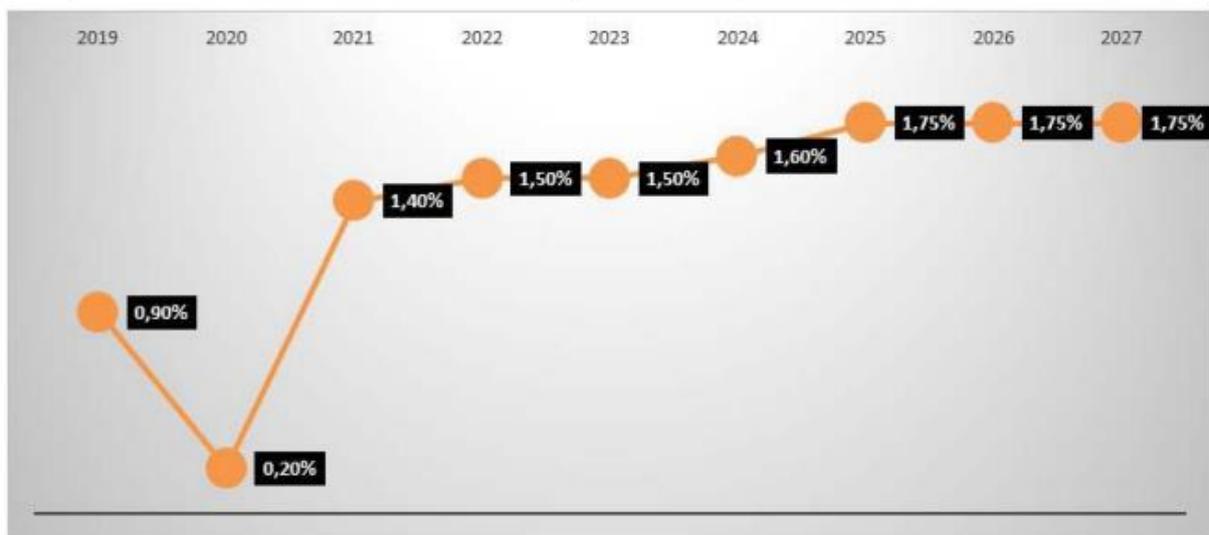
Ainsi, toujours en 2021, le niveau d'emploi et le taux de chômage ont d'ores et déjà retrouvé leurs niveaux d'avant crise.

Si la tendance se poursuit, le taux de chômage pourrait même s'avérer inférieur à son niveau de 2019 à la fin de l'année. Par la suite, l'année 2022 devrait être marquée par une normalisation en la matière, avec une poursuite de la création d'emplois, mais sur un rythme plus réduit (hypothèse de + 205 000 créations en moyenne annuelle).

1.2. Une inflation en forte progression en 2021, puis demeurant dynamique en 2022

Selon les prévisions du Gouvernement, la crise sanitaire et son corollaire économique se sont accompagnées d'un très fort recul de l'inflation en 2020, avec une évolution limitée à + 0,2 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Désormais, dans un contexte de reprise économique vigoureuse en 2021 et en 2022 (tant en France qu'à l'échelle mondiale), elle remonterait ensuite progressivement jusqu'à atteindre 1,75% à l'horizon 2025.

Inflation – Prévisions du Gouvernement - Indice des prix à la consommation, hors tabac



Pour les années 2021 et 2022, le Gouvernement tablait, pour la construction du projet de loi de finances 2022, sur une inflation de 1,4% en 2021 puis de 1,5% en 2022, soit un net rebond après le creux de 0,2% constaté en 2020.

-> Toutefois, compte-tenu, entre autres, de la très forte progression des prix de l'énergie et des carburants constatée notamment depuis l'été-automne 2021, et qui pourrait perdurer au moins encore en 2022, il est possible que ces hypothèses soient sous-estimées par rapport à la réalité.

Ainsi, selon des données provisoires, l'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) atteignait + 2,1% en glissement annuel à fin septembre 2021 (et même à + 2,7% pour ce qui concerne l'indice des prix à la consommation harmonisé au niveau de l'Union européenne – IPCH).

-> L'inflation pourrait donc s'avérer supérieure à 2% sur l'ensemble de l'année 2021 si la tendance se poursuit dans les mois qui viennent.

Cette forte accélération de l'inflation concomitante à la reprise économique vigoureuse entamée en 2021 constitue un fait majeur, tant pour la fin d'année 2021 que pour la construction du budget primitif 2022. Elle n'est pas propre à la France, mais concerne également l'ensemble des pays de l'Union européenne (elle est même plus forte dans d'autres grands pays voisins, à l'image de l'Allemagne et l'Espagne) et de nombreux états à l'échelle mondiale.

Cette situation exceptionnelle, et non anticipée, résulte d'une conjonction de divers facteurs :

- la très importante progression des prix des fluides (gaz, électricité, pétrole), poussée par la reprise économique, mais également par des facteurs géopolitiques ;
- hausse du prix des denrées alimentaires de base ;
- les pénuries et/ou difficultés d'approvisionnement de divers matériaux (semi-conducteurs par exemple). A l'heure actuelle, les économistes et les banques centrales ne parviennent pas à des conclusions unanimes sur la nature de cette forte inflation.

Si la majorité d'entre eux considèrent qu'il s'agit d'un phénomène ponctuel et conjoncturel liés aux soubresauts de la reprise économique, d'autres pensent qu'il pourrait s'agir d'une tendance plus durable.

1.3. Perspectives 2022 sur les taux d'intérêt : Un possible début de remontée progressive (notamment sur les taux long terme), après plusieurs années de taux historiquement bas sous l'effet des politiques monétaires volontaristes et ultra-accommodantes des banques centrales

Dans un contexte de crise financière et économique débutée en 2008, la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve Fédérale américaine (FED) avaient respectivement pris la décision, afin de soutenir l'économie et d'éviter une dépression économique et une déflation, de mettre en place des politiques monétaires exceptionnellement accommodantes, au travers notamment :

- de réductions historiques de leurs taux directeurs, y compris à des niveaux négatifs ;
- de la mise en œuvre de politiques d'achats d'actifs sur le marché obligataire, dans une ampleur inconnue jusqu'alors. Ces décisions exceptionnelles ont entraîné des baisses historiques des niveaux des taux d'intérêt, générant des conditions d'emprunt particulièrement favorables, tant pour les particuliers et les entreprises, que pour les emprunteurs publics.

À titre d'exemple, depuis 2015, plusieurs index sur lesquels sont adossés les emprunts à taux variables souscrits par les collectivités locales (Euribor 1 mois, Euribor 3 mois, T4M, EONIA etc.) se situent à des niveaux négatifs. Dans un contexte économique relativement favorable, la FED (principalement) et la BCE (de manière plus marginale) avaient tenté d'amorcer une normalisation de cette politique à la fin des années 2010.

Toutefois, le ralentissement de l'économie mondiale et européenne amorcé dès 2019, puis la récession majeure intervenue en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, auront eu raison de cette normalisation progressive.

-> Ainsi, depuis le début de la pandémie de Covid-19, la BCE a de nouveau fortement assoupli sa politique monétaire afin de soutenir l'économie et de prévenir un éventuel effondrement des marchés (via des outils tels que le rachat massif de dette publique et privée, ou bien encore l'attribution aux banques de prêts à conditions avantageuses afin éviter une envolée des crédits pour les entreprises et les ménages).

-> Dans ce contexte exceptionnel, les taux d'intérêt demeurent, à ce jour, toujours particulièrement bas au sein de la Zone euro, notamment pour ce qui concerne les taux court terme.

-> Toutefois, un début de remontée a été constaté en 2021 sur les taux moyen/long terme, qui pourrait se poursuivre en 2022 et les années suivantes. Désormais, pour la fin 2021 et l'année 2022, l'enjeu central est en effet celui d'une éventuelle normalisation très progressive (en d'autres termes, d'un possible resserrement) des politiques monétaires des banques centrales, et notamment de la Banque centrale européenne (BCE), dans un contexte de forte reprise économique et de poussée inflationniste.

Cette situation est bien évidemment à surveiller avec attention par les collectivités locales et par l'Etat, lesquels ont bénéficié, notamment depuis 2015, de conditions de financement historiquement favorables qui ont permis un recours important à l'endettement sans que cela n'entraîne, jusqu'à présent, de dérapage majeur des charges financières.

Toute remontée des taux d'intérêt, a fortiori si elle s'avérait rapide, représenterait donc évidemment un risque majeur pour des finances publiques déjà fortement impactées par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

2- Une très forte progression des déficits et de l'endettement publics (particulièrement de l'Etat) suite à la crise de la Covid-19 et ses éventuelles conséquences pour les collectivités locales à moyen terme (après 2022)

2.1. Des déficits et un endettement public en très forte augmentation suite à la crise sanitaire de la Covid-19

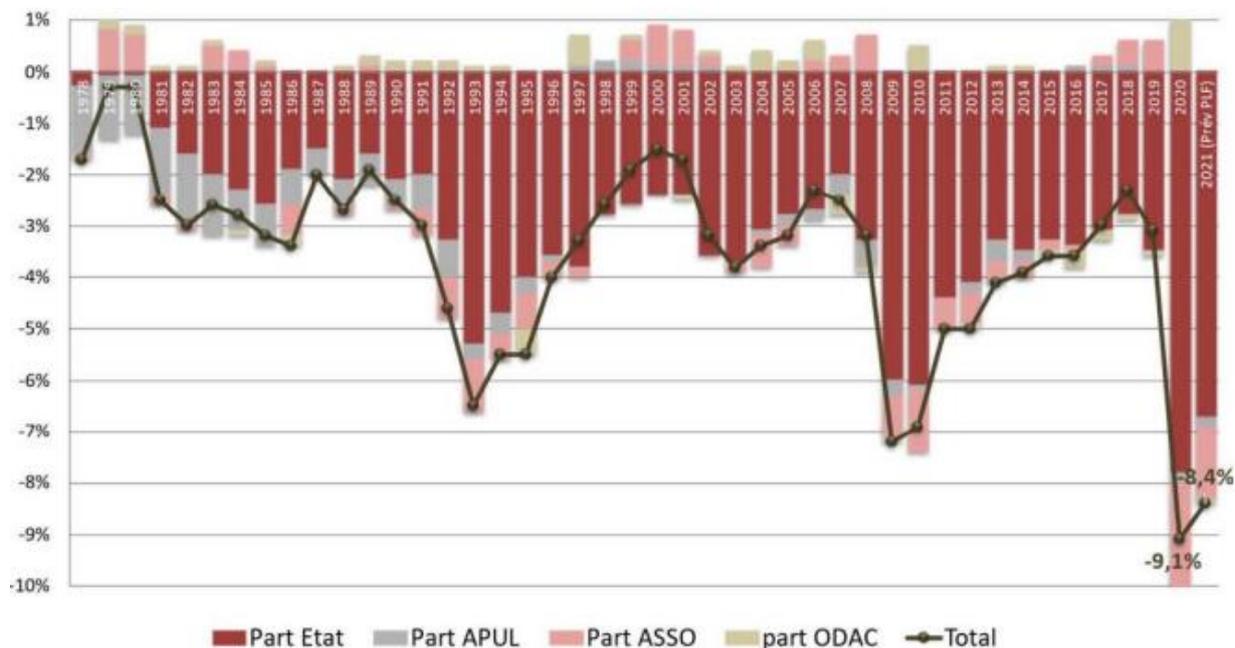
Comme l'avait matérialisé la formule « quoi qu'il en coûte » employée par le Président de la République le 12 mars 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a totalement remis en cause le paradigme de rigueur budgétaire et de retour progressif à l'équilibre des comptes publics, qui constituait pourtant initialement un objectif prioritaire pour l'exécutif depuis 2017.

Sans rentrer dans le détail, les conséquences (massives) de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les équilibres financiers publics sont de plusieurs ordres :

- la très forte baisse des recettes liées à l'activité économique, tant au niveau de l'Etat (taxe sur la valeur ajoutée, impôt sur les sociétés etc.) que des collectivités locales (versement mobilité, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, etc.) ; les dépenses publiques de sauvegarde et de relance de l'économie, ainsi que les mesures sociales destinées à faire face à l'augmentation de la pauvreté
- mesures exceptionnelles mises en place en 2020 et reconduites pour une partie d'entre elles sur l'année 2021 (activité partielle, soutiens divers aux entreprises, plan de relance, etc.) ;
- les dépenses publiques supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire, à la fois directes (matériels médicaux, masques, politique de tests, etc.), et indirectes (Ségur de la Santé avec revalorisation significative de la rémunération des soignants, primes Covid etc.).

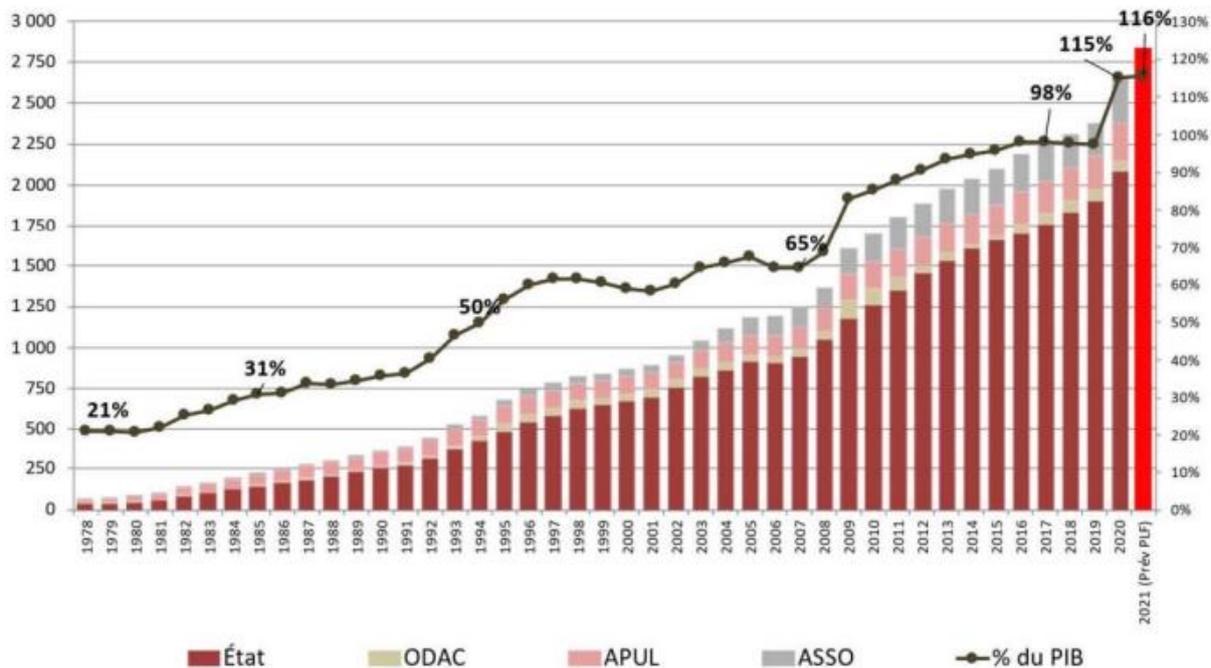
Conséquence de ces différents facteurs, les deux exercices 2020 et 2021 ont été marqués par un accroissement conséquent des déficits et de l'endettement publics, dans une ampleur inédite depuis des décennies.

Évolution du déficit consolidé des administrations publiques⁴ depuis 1978 (en points de PIB)



Évolution de l'endettement consolidé des administrations publiques depuis 1978

(% en points de PIB et montants en milliards d'euros)



Sources des deux graphiques : INSEE – Projet de loi de finances 2022

Graphiques présentés par la société Ressources consultants finances le 21/10/2021 lors du séminaire annuel consacré au PLF 2022

Outre la forte progression des déficits publics (-9,1% en 2020, puis - 8,4% prévisionnels en 2021, après - 3,1% en 2019) et de l'endettement public (115%/116% du PIB en 2021, contre un niveau inférieur à 100% avant 2020), les graphiques ci-dessous montrent également la très forte part prise par l'Etat dans le déficit et l'endettement public.

A titre d'exemple, en 2020, la contribution de l'Etat au déficit public représentait - 7,8% du PIB (pour un déficit total de - 9,1%), après - 3,5% du PIB en 2019 (déficit public total de - 3,1%).

En matière d'endettement public, la dette de l'Etat représentait également environ 80% de la dette publique totale en 2020.

Pour ce qui concerne les exercices 2022 et suivants, le projet de loi de finances prévoit ensuite une amélioration très progressive de la trajectoire des finances publiques, marquée notamment par une réduction des déficits publics, qui ne retrouveraient qu'à l'horizon 2026/2027 le seuil de - 3% du PIB (qui constituait historiquement le seuil à ne pas dépasser au vu des règles budgétaires de l'Union européenne)

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

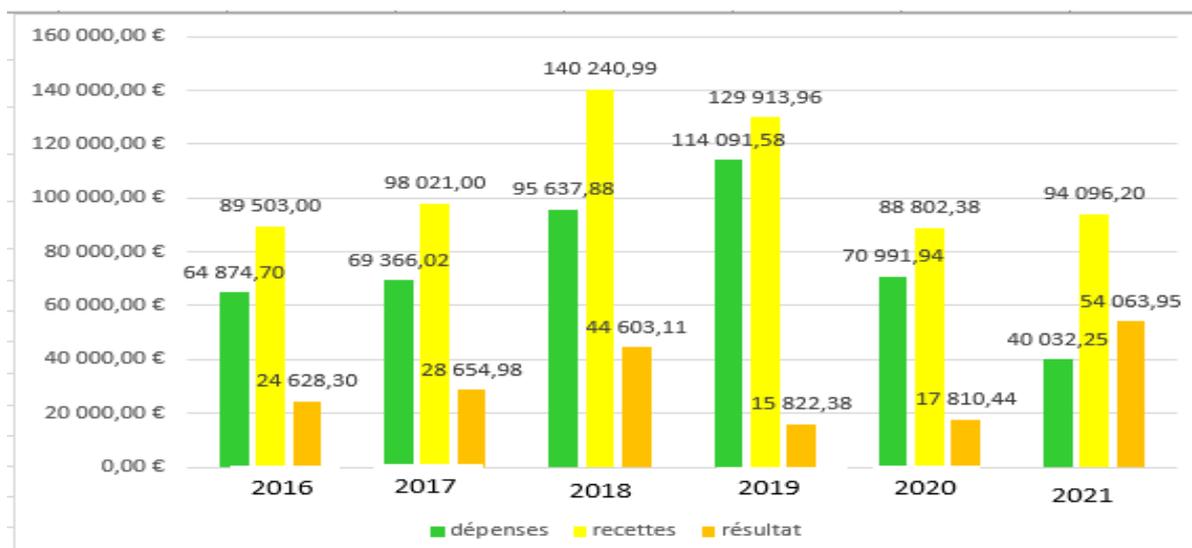
Le CCAS a vu apparaître de nouveaux demandeurs d'aides financières dû au contexte sanitaire qui perdure.

Les rendez-vous pour des conseils, des suivis, des demandes d'aides pour des situations difficiles ont été plus nombreux.

DONNEES RETROSPECTIVES DU CCAS 2016-2021

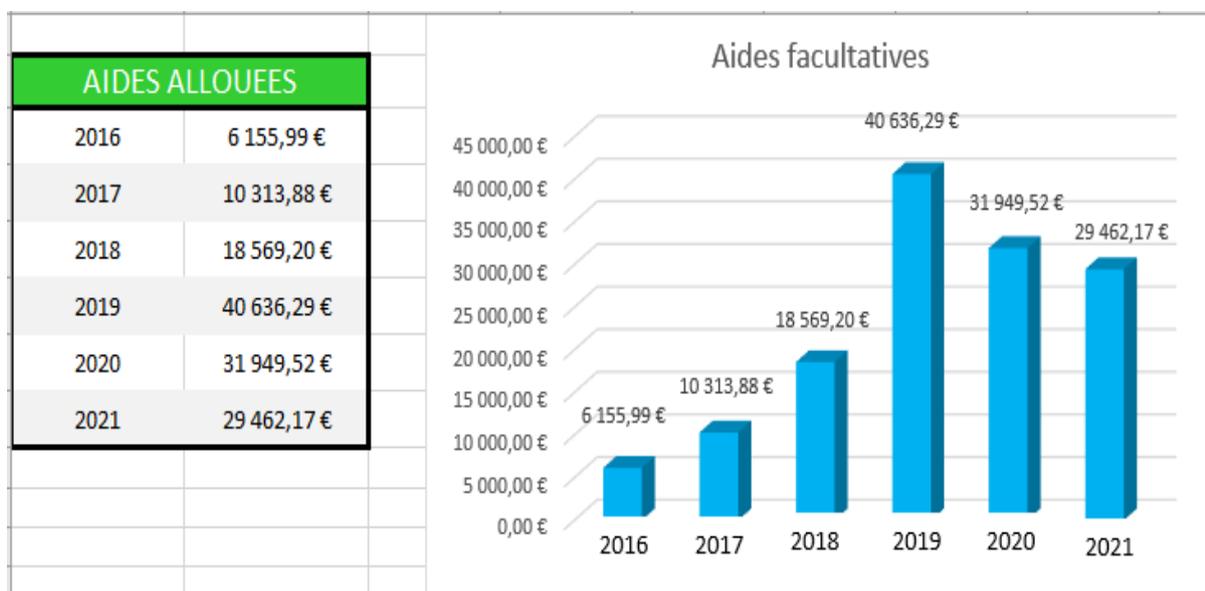
Rétrospective des Budgets 2016 -2021

| COMPTE ADMINISTRATIF | | | | | | | |
|--|----------------|--------------|-------------|----------------|-------------|-------------|-------------|
| | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | | TOTAL |
| | dépenses | recettes | résultat | dépenses | recettes | résultat | résultat |
| BUDGET ANNEXE | | | | | | | |
| 2016 | 64 874,70 € | 89 503,00 € | 24 628,30 € | 2 249,00 € | 830,00 € | -1 419,00 € | 23 209,30 € |
| BUDGET AUTONOME - transfert des aides de la Commune au CCAS | | | | | | | |
| 2017 | 69 366,02 € | 98 021,00 € | 28 654,98 € | 1 000,00 € | 2 918,00 € | 1 918,00 € | 30 572,98 € |
| 2018 | 95 637,88 € | 140 240,99 € | 44 603,11 € | 10 857,96 € | 6 817,40 € | -4 040,56 € | 40 562,55 € |
| 2019 | 114 091,58 € | 129 913,96 € | 15 822,38 € | 12 805,28 € | 12 913,28 € | 108,00 € | 15 930,38 € |
| 2020 | 70 991,94 € | 88 802,38 € | 17 810,44 € | 0,00 € | 108,00 € | 108,00 € | 17 918,44 € |
| 2021 | 40 032,25 € | 94 096,20 € | 54 063,95 € | 7 980,00 € | 7 108,04 € | -871,96 € | 53 191,99 € |



Rétrospective sur les aides attribuées 2016-2021

Les baisses en 2020 et 2021 s'expliquent par le contexte sanitaire : pas de classes découvertes ni de passeport compétition, une baisse de fréquentation aux activités, pas de repas des aînés ni de voyage séniors.....



Attention : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prêts remboursables qui sont comptabilisés en investissement

Rétrospective des aides non-remboursables

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| AIDES FINANCIERES | | | | | | |
| Scolarité | 820,00 | 1 173,61 | 813,01 | 982,50 | | 500,00 |
| Logement | 4 225,16 | 1 265,02 | 7 013,78 | 10 358,71 | 1 939,15 | 4 665,55 |
| Frais funéraires | 700,00 | | | | 2 275,00 | 1 004,00 |
| Frais de santé | | | 796,08 | 658,00 | | |
| Insertion professionnelle | | | 3 200,00 | 1 450,00 | | |
| Transports | | | 116,14 | 122,05 | | |
| Secours d'urgence | 410,83 | 60,00 | 239,00 | 125,00 | 7 200,00 | 115,75 |
| Aides diverses (alimentaire, EDF,GDF, nuits hôtel) | | | | | 4 882,08 | 4 351,00 |
| Médiation familiale | | | | 528,00 | 480,00 | 240,00 |
| Subventions aux associations | | | | 3 400,00 | 2 150,00 | 3 480,00 |
| Appels à projets | | | | 9 400,00 | | |
| SOUS TOTAL | 6 155,99 | 2 498,63 | 12 178,01 | 27 024,26 | 18 926,23 | 14 356,30 |
| DISPOSITIFS MIS EN PLACE A MORNANT | | | | | | |
| kit bioéthanol | | | | 1 950,00 | 150,00 | |
| Vélos à assistance électrique | | | | 2 650,00 | 6 500,00 | 8 200,00 |
| pass'ton permis | | | | 538,66 | 360,00 | 1 937,97 |
| passeport junior inclusif | | 7 815,26 | 6 391,19 | 7 886,06 | 6 013,29 | 4 967,90 |
| passeport compétition | | | | 587,31 | 0,00 | |
| SOUS TOTAL | 0,00 | 7 815,26 | 6 391,19 | 13 612,03 | 13 023,29 | 15 105,87 |
| TOTAL | 6 155,99 | 10 313,89 | 18 569,20 | 40 636,29 | 31 949,52 | 29 462,17 |

La scolarité regroupe : les classes découvertes, les frais de cantine, les voyages scolaires et les frais de scolarité

Le logement regroupe : les frais d'énergie, l'eau, le loyer, les impôts

Pour 2021, les aides représentent :

- 3 secours d'urgence
- 17 aides financières
- 2 médiations familiales

Et pour les dispositifs mis en place par le CCAS :

- 48 aides pour l'acquisition d'un vélo électrique
- 4 aides pour le permis de conduire (3 dossiers pass'ton permis soldés déposés en 2019, 1 pass'ton permis)
- 99 passeports junior inclusif
- 3 subventions à des associations

CONSTITUTION DU BUDGET DU CCAS POUR L'ANNEE 2022

Le résultat comptable de l'année 2021 fait apparaître :

- Un excédent en section de fonctionnement de : 54 063.95 €
- Un déficit en section d'investissement de 871,96 €

Le CCAS pourra compter, en 2022, sur une subvention communale de 75 000 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 débute dans un contexte délicat et contraignant en raison de la Covid-19 qui perdure. Les besoins sociaux des familles et des personnes fragilisées, déjà identifiés, sont de plus en plus forts. Il est néanmoins nécessaire d'anticiper des besoins non connus à ce jour.

Le CCAS souhaite renforcer ses services et ses missions auprès de l'ensemble des Mornantais et continuer à s'ouvrir au-delà des démarches d'aides sociales. Il mène des actions en faveur des jeunes, des personnes âgées, des familles, de la prévention de santé et du handicap et souhaite renforcer le principe de la « solidarité réciproque ».

Au vu de la crise économique et de son impact sur les populations les plus fragiles, la Commune souhaite poursuivre son soutien aux actions du CCAS. La dotation de la Commune de Mornant s'élèvera donc pour 2022 à 75 000 €

Le CCAS assure ses obligations qui se déclinent ainsi :

- L'accueil et les renseignements divers
- L'instruction des dossiers d'aide sociale légale et extra-légale
- Les bons alimentaires d'urgence
- La domiciliation des personnes sans domicile stable
- Le recensement des personnes vulnérables (plan canicule, plan grand froid)
- L'attribution des logements sociaux
- Tenue à jour et suivi du plan canicule et du plan grand froid

Le CCAS se mobilise également pour renforcer ses actions existantes et innover avec d'autres dispositifs.

➤ en faveur des personnes âgées

- Semaine bleue en partenariat avec la COPAMO
- Relations avec les partenaires : la MDR (Maison du Département du Rhône), l'EHPAD de Mornant, l'ADMR, l'AMAD etc.
- Repas pour les aînés le 23 avril.
- Colis de fin d'année pour les personnes de 70 ans et +, seules et sans enfant, vivant à domicile
- Goûter animé pour tous les résidents de l'EHPAD le 6 décembre pour la St Nicolas.
- Organisation d'un voyage en septembre.

Après analyse des questionnaires diffusés aux séniors en 2021 pour connaître leurs besoins et leurs attentes, le CCAS travaillera sur de nouveaux services :

- Etude de la nécessité d'un service de transport dans Mornant « la navette bleue »
- Projet de participation à l'achat de tablettes numériques personnalisées avec une formation individuelle.
- Organisation de sorties et d'animations culturelles très demandées.
- Mise en place d'un Conseil Consultatif Séniors
- Continuité de l'échange de courriers intergénérationnels entre les personnes âgées et les enfants du périscolaire CM1-CM2
- Lancement du dispositif « bien sur ses jambes » en partenariat avec le service gériatrique du Professeur Bonnefoy à l'hôpital Lyon-Sud avec mise en place à Mornant d'ateliers d'Activités Physiques Adaptées.

➤ **En faveur des familles et des jeunes :**

avec le maintien en 2022 des différents dispositifs:

- Passeport junior inclusif
- Passeport compétition
- Pass' ton permis
- Aide à l'achat de vélo à assistance électrique, spécifique ou adapté aux personnes à mobilité réduite.
- Aide aux classes découvertes

Et également :

- Signature d'une convention avec EDF solidarités pour les clients en difficultés de paiement.

Et sur la partie « investissement »

- Mise en place des aides remboursables pour caution d'accès au logement

➤ **En faveur de la prévention santé :**

Les actions menées avec les partenaires locaux, associatifs et institutionnels, autour de la prévention de la santé sont un axe fort du CCAS.

En 2022 sont prévus :

- Octobre rose
- Maintien de partenariats : Ligue contre le cancer, thérapies complémentaires
- En lien avec la Ligue contre le cancer pour des actions en direction de la population : « espace sans tabac ».
- Continuité du dispositif « parcours du cœur » auprès de grand public, des écoles et des associations.
- Renforcement de la mise en place des défibrillateurs : 2 ont été mis en place dans les hameaux de La Pavière et de La Condamine en complément des 6 DEA existants.
- Mobilisation pour la sensibilisation et la prévention des maladies rénales en partenariat avec la Copamo et l'association France Rein Rhône en mars 2021
- Etude sur la relance d'un projet de mutuelle négociée.

➤ **En faveur du handicap :**

- Mise en place d'actions de sensibilisation aux divers handicaps en lien avec les écoles, la maison de retraite, les associations
- Organisation par l'association « 2 petits pas pour demain » en partenariat avec le CCAS
 - de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme prévue le 2 avril 2022
 - de la journée mondiale pour la trisomie 21 prévue le 21 mars 2022
- Organisation du 2e forum enfance handicap en novembre 2022 par le pôle ressources enfance handicap de l'association « 2 petits pas pour demain »
- Organisation par le CCAS d'une soirée handicap en lien avec le forum « enfance handicap » sur les mêmes dates.

D'autre part, le CCAS souhaite relancer des appels à projets sur des thématiques correspondant aux besoins de la population sur cette période Covid 19. Ils seront validés par le CA du CCAS.

Un lien se fait entre le dispositif « M@ison du Bénévolat » porté par le service « vie associative » de la commune de Mornant et la « solidarité réciproque ».

En effet, pour éviter une stigmatisation et préserver l'anonymat des personnes bénéficiant d'aides et du dispositif de « solidarité réciproque » du CCAS, ces bénéficiaires sont inscrits automatiquement à la « M@ison du Bénévolat » pour être dans le listing commun.

L'ANNEE 2022 SERA MARQUEE PAR UNE VIGILANCE ACCRUE

En raison de la pandémie, le CCAS devra rester vigilant envers la population fragilisée mais aussi rester attentif à l'ensemble des Mornantais.

Le contexte économique et social fera certainement apparaître d'autres problématiques (souffrance psychologique, aide aux aidants, isolement ...) que le CCAS devra anticiper.

Le CCAS renforcera aussi ses liens et son accompagnement de nos partenaires associatifs (Exemples : banque alimentaire, SOS familles)